

Province de Québec
Municipalité de Barraute
Comté d'Abitibi

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la susdite Municipalité, tenue à huis clos à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Barraute, en date du 1^{er} juin 2020, à 19 h. Sont présents à cette assemblée, les conseillers municipaux: Messieurs Dave Bourque, Marc Hardy et Claude Morin et Mesdames Sylvie Goyette et Manon Plante. Formant quorum en la présence et sous la présidence de M. Yvan Roy, maire. Le directeur général, M. Alain Therrien et Mme Sylvie Trudel, secrétaire à la direction générale, sont aussi présents à la séance.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

2020-0601-090

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit et est par la présente adopté:

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Première période de questions
- 4) Adoption procès-verbal de Mai 2020
- 5) Adoption des comptes Municipalité de Barraute
- 6) Correspondance
- 7) Travaux municipaux et administratifs
 - 7.1 Calendrier des travaux
 - 7.2 Suivi
 - 7.2.1 MTQ – PPA-CE – 12^e Avenue
 - 7.2.2 MTQ – Travaux prévus – Route 397 Sud
 - 7.2.3 Loisir et Sport A.-T. – Aide financière « Saines habitudes de vie »
 - 7.2.4 Vente de garage dans la ruelle annulé
 - 7.2.5 Mont-Vidéo - Entretien
 - 7.2.6 Candidature M. Yvan Roy – CSSHA (CSH)
 - 7.2.7 Offre de serv. 2019 – Réfection rue Principale Sud
 - 7.2.8 Suivi Covid
 - 7.3 Autre information
- 8) Suivi des dossiers des conseillers
- 9) Vente de terrain M. Daniel Pelchat
- 10) Vente de terrain M. Guillaume Lefebvre
- 11) Vente parcelle de terrain – Mme Nicole Jobin
- 12) Demande de dérogation mineure – 9310-7498 Québec inc.
- 13) Chemin temporaire – Secteur Mont-Vidéo (détournement)
- 14) Offre de service – Entrée de service pour futur développement Secteur Mont-Vidéo
- 15) Vente de terrain – 13^e Avenue – M. Éric Lapointe
- 16) Publication Avis publics
- 17) Règlement d'emprunt – Prolongement réseau eau potable Secteur Route 397 Nord
- 18) Règlement – Modification Programme de revitalisation
- 19) Avis de motion – Modification au Règlement de zonage
- 20) Adhésion AFAT
- 21) États financiers au 30 avril 2020
- 22) Achat de concassé
- 23) Achat tracteur à pelouse
- 24) Achats nouveau garage
- 25) Ouverture bureau municipal - Covid
- 26) Plan de relève Ressources humaines
- 27) Réorganisation des ressources humaines – Service des travaux publics
- 28) Demande d'aide financière « Fondation philanthropie »
- 29) Informations diverses :
 - a) Achat abat-poussière
 - b) Arbre bureau de poste
 - c) Taux d'intérêt – Taxes municipales
 - d) Collecte de fonds – Foire du camionneur
- 30) Deuxième période de questions
- 31) Levée de l'assemblée

2020-0601-091

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MAI 2020

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 mai 2020 du Conseil soit et est par la présente adopté.

2020-0601-092

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que les comptes suivants, soient et sont par la présente adoptés et le paiement autorisé :

Comptes payés au 31 mai 2020

1	Salaires net des employés et élus municipaux.....	56 732.38 \$
2	Les Entreprises Hardy - Essence.....	99.00 \$
3	Areo-Feu - Achat bottes pompier.....	229.38 \$
4	Les Entreprises Hardy - Essence camion.....	94.89 \$
5	Intermarché - Serv. incendie, divers	156.50 \$
6	Abiquip - Pompe Mont-Vidéo	4 310.89 \$
7	Buro Plus Gyva - Fourniture de bureau	280.04 \$
8	Distribution Sogitex - Aréna.....	162.95 \$
9	Kemira Water Solutions - Achat produit chimique (alun).....	8 429.37 \$
10	PG Solution - Configuration Anydesk, télétravail.....	178.22 \$
11	Intermarché - Serv. incendie, divers	79.23 \$
12	Wolseley Canada - Achat asphalte.....	1 618.91 \$
13	Roy, Yvan - Frais de déplacement.....	90.00 \$
14	Intermarché -Divers	24.66 \$
15	Intermarché - Aréna	90.95 \$
16	SAAQ - Immatriculation camion.....	1 535.10 \$
17	Revenu Québec - Remise du mois d'avril.....	16 681.99 \$
18	Agence du revenu du Canada - Remise du mois d'avril	6 072.40 \$
19	Autobus Maheux - Frais de messagerie	77.61 \$
20	Propane Nord-Ouest - Aréna	27.59 \$
21	S.J. Extermination - Aréna.....	325.96 \$
22	Télébec - Aréna.....	109.06 \$
23	Atelier KGM - Inspection des camions.....	862.31 \$
24	Dépanneur Béjamy - Essence	96.54 \$
25	Dicom Express - Frais de messagerie	15.28 \$
26	Les Entreprises Hardy - Essence.....	90.00 \$
27	H2lab - Analyse d'eau potable	298.88 \$
28	Les Industries Harnois - Projet serre.....	945.71 \$
29	MRC Vallée-de-l'Or - Recyclage Nord et Sud.....	1 050.20 \$
30	Municipalité de Champneuf - Camion pompier	480.55 \$
31	Mécanique Gélinas - Essence, certificat cadeau	466.53 \$
32	Pages jaunes - Communication.....	55.13 \$
33	Propane Nord-Ouest - Aréna	48.65 \$
34	Propane Élite - Propane serre.....	409.80 \$
35	Remboursement experts Amobi - Séparateur véhicules.....	665.71 \$
36	Télédistribution Amos - Aréna	123.01 \$
37	Télébec - Aréna.....	135.87 \$
38	Telus - Services mobiles véhicules	410.66 \$
39	Transport Tommy Guillemette - Entretien véhicules.....	4 548.27 \$
40	Union des municipalités du Québec - Assurances générales	8 901.71 \$
41	Canadien National - Entretien passage à niveau.....	592.00 \$
42	Therrien, Alain - Frais de déplacements	90.00 \$
43	Ville d'Amos - Utilisation lieu d'enfouissement	6 355.26 \$
44	Ville d'Amos - Utilisation lieu d'enfouissement	11 202.88 \$
45	Francine Larose - Comité d'embellissement	885.00 \$
46	Hydro-Québec - Frais d'électricité	4 747.79 \$
47	Municipalité de Barraute - Frais de postes, petite caisse	633.08 \$
48	SSQ Groupe financier - Relevé de prime ass. collective	2 942.80 \$
49	Hydro-Québec - Frais d'électricité éclairage public.....	1 791.39 \$
50	Hydro-Québec - Frais d'électricité postes de distribution.....	2 389.93 \$
51	Bell mobilité - Frais de cellulaires	762.26 \$
52	Centre de rénovation Barraute - Aréna	49.33 \$
53	Centre de rénovation Barraute - Serre, garage	2 546.62 \$
54	Profertil - Traitement pelouse / parc	3 315.00 \$

55	Buro Plus Gyva -Garage municipal	2 375.75 \$
56	Les Entreprises Hardy - Service incendie, essence.....	200.54 \$
57	Hydro-Québec- Frais d'électricité.....	585.02 \$
58	Lumen - Aréna	57.49 \$
59	Télédistribution Amos - Garage.....	942.80 \$

TOTAL..... 159 476.83 \$

Monsieur Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, informe les conseillers que les déductions à la source de la municipalité sont payées et à jour auprès des deux paliers gouvernementaux.

Correspondance

Aucune correspondance n'est inscrite, les correspondances importantes étant déjà présentées en suivi ou point à l'ordre du jour.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ont demandé une rencontre avec les membres du conseil municipal et se sont présentés sur invitation compte tenu de la tenue des séances à huis clos afin de participer à la période de questions concernant leur intérêt à l'achat d'une parcelle du lot # 5 851 589. Ceux-ci ont dressé l'historique de la situation depuis leur achat initial du lot # 5 701 866.

TRAVAUX MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

CALENDRIER DES TRAVAUX

Le calendrier des travaux a été déposé par le directeur des travaux publics. Quelques précisions sont demandées, elles seront transmises à celui-ci pour présentation lors de la prochaine assemblée.

SUIVI

MTQ – PPA-CE – 12^E AVENUE

Les travaux de la 12^e Avenue n'ont pu être réalisés en 2019, une demande d'aide financière sera réitérée pour 2020.

MTQ – TRAVAUX PREVUS – ROUTE 397 SUD

Des travaux d'asphaltage seront réalisés par le MTQ sur la Route 397 Sud, ce qui vient substituer à ce qui était prévu à la Route 397 Nord.

LOISIR ET SPORT A.-T. – AIDE FINANCIERE « SAINES HABITUDES DE VIE »

La demande d'aide financière effectuée auprès de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue a été acceptée, un montant de 27 619 \$ a été accordé à la Municipalité pour le projet « Serre entrepreneuriale intergénérationnelle ».

VENTE DE GARAGE ANNULE

M. Jean Guillemette informe les membres du conseil de l'annulation de l'activité « vente de garage » prévue en juin compte tenu des circonstances actuelles de la pandémie.

MONT-VIDEO - ENTRETIEN

La résolution confirmant l'entente avec les propriétaires desservis en eau potable et eaux usées concernant l'entretien et réparation des infrastructures en eau potable et eaux usées sera disposée sous forme d'entente écrite et signée par les deux parties. Un suivi financier régulier sera transmis aux propriétaires concernés par cette entente.

CANDIDATURE M. YVAN ROY – CSH (CSH)

M. Yvan Roy a transmis sa candidature afin de siéger au nouveau conseil d'administration du Centre de services scolaire Harricana.

2020-0601-093

OFFRE DE SERVICE 2019 – REFECTION RUE PRINCIPALE SUD

Attendu qu'une offre de service a été déposée en juin 2019 par l'entreprise SNC Lavalin pour une analyse de plusieurs scénarios concernant la réfection de la rue Principale Sud ;

Attendu que la décision pour cette dite offre de service a été reportée en juin 2019 ;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu de mandater la direction générale de la Municipalité pour rencontrer M. Gilles Marcotte de SNC Lavalin avec la présence du directeur des travaux publics pour exposer à nouveau nos besoins pour cette réfection et demander une nouvelle offre de service.

SUIVI COVID

La mise à jour des directives et actions concernant la pandémie est présentée aux membres du conseil. Entre autre, l'éco-centre a été ouvert selon les heures régulières, la bibliothèque sera ouverte partiellement sous peu. Le bureau municipal sera également ouvert vers le 15 juin.

AUTRE INFORMATION

Aucune autre information nouvelle à transmettre.

SUIVI DES DOSSIERS DES CONSEILLERS

Mme Sylvie Goyette

Comité consultatif d'urbanisme : Une rencontre des membres du comité a eu lieu, Mme Goyette présente le compte rendu de la rencontre. Lors de la rencontre, M. Benoit Sigouin, arpenteur-géomètre a expliqué quelques règles d'urbanisme et analyse de dossier.

2020-0601-094

VENTE DE TERRAIN M. DANIEL PELCHAT ET MME CATHERINE DEARLING

Attendu que les membres du conseil ont procédé à une analyse supplémentaire de la demande d'achat d'une parcelle de terrain du lot # 5 851 589 en visitant physiquement ledit lot;

Attendu que des analyses supplémentaires ont été effectuées suite à cette visite et que les éléments suivants ont été relevés : présence des services en eau potable et égout, possibilité d'y ériger une nouvelle construction, aspect visuel de la rue;

Attendu que suite à ces analyses, il est plus avantageux visuellement et financièrement pour la Municipalité de conserver le lot à son utilité initiale prévue au plan de développement domiciliaire en 2011;

Attendu que les membres du conseil ont demandé un temps d'analyse supplémentaire suite à la décision prise lors de l'assemblée du 4 mai 2020 et que les demandeurs ont engagé des sommes pour l'aménagement de cette parcelle de terrain;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des sommes engagées par ceux-ci;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Marc Hardy et résolu majoritairement :

- Que la résolution # 2020-0504-078 soit abrogée;
- Que la Municipalité de Barraute ne procède pas à la division du lot # 5 851 589;
- Que la Municipalité de Barraute conserve le lot # 5 851 589 d'une dimension de 70 par 100 pieds pour l'usage défini au plan de développement domiciliaire en 2011, soit la construction d'un nouveau bâtiment principal;

- De rembourser des frais de 250 \$ à M. Daniel Pelchat et Mme Catherine Dearling pour les frais engagés à l'aménagement de la parcelle de terrain;
- Qu'advenant une modification à l'usage ou dimension du lot # 5 851 589, la Municipalité de Barraute s'engage à offrir et informer prioritairement M. Daniel Pelchat et Mme Catherine Dearling afin qu'il puisse procéder à l'achat de la parcelle de terrain souhaitée de 47,5 pieds par 100 pieds.

2020-0601-095

VENTE DE TERRAIN M. GUILLAUME LEFEBVRE ET MME JENNY-LEE VERVILLE

Attendu que les membres du conseil ont procédé à une analyse supplémentaire de la demande d'achat d'une parcelle de terrain du lot # 5 851 589 en visitant physiquement ledit lot;

Attendu que des analyses supplémentaires ont été effectuées suite à cette visite et que les éléments suivants ont été relevés : présence des services en eau potable et égout, possibilité d'y ériger une nouvelle construction, aspect visuel de la rue;

Attendu que suite à ces analyses, il est plus avantageux visuellement et financièrement pour la Municipalité de conserver le lot à son utilité initiale prévue au plan de développement domiciliaire en 2011;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Marc Hardy et résolu majoritairement :

- Que la résolution # 2020-0504-077 soit abrogée;
- Que la Municipalité de Barraute ne procède pas à la division du lot # 5 851 589;
- Que la Municipalité de Barraute conserve le lot # 5 851 589 d'une dimension de 70 par 100 pieds pour l'usage défini au plan de développement domiciliaire en 2011, soit la construction d'un nouveau bâtiment principal.

2020-0601-096

VENTE PARCELLE DE TERRAIN – MME NICOLE JOBIN

Attendu que les membres du conseil ont accepté la demande d'achat d'une parcelle du lot # 5 379 264 de Mme Nicole Jobin lors de l'assemblée régulière du 04 novembre 2019;

Attendu que l'opération cadastrale pour la division dudit lot a été effectuée;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu :

1. Que la Municipalité de Barraute, vende à Mme Nicole Jobin, une partie du lot 5 379 264, soit le nouveau lot # 6 375 064 d'une dimension de 1058 pi², pour le prix de 1 777.84 \$ que l'acquéreur s'engage à payer au vendeur, lors de la signature de l'acte de vente;
2. Que cette vente soit faite libre de toute priorité ou hypothèque et avec les garanties légales;
3. Que les acquéreurs prennent possession dudit immeuble à compter de la date de la vente notariée;
4. Que les frais du contrat notarié soient à la charge de l'acquéreur, de même que toutes TPS et TVQ exigibles;
5. Que les frais relatifs à l'arpentage au prorata de l'opération cadastrale entre les trois parties et autres frais soient à la charge de l'acquéreur;

Que M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, directeur général, soient et sont par la présente autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Barraute, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance, à y faire toutes les déclarations qu'ils jugeront utiles, à y stipuler toutes clauses additionnelles qu'ils jugeront nécessaires et d'une façon générale à faire tout le nécessaire.

2020-0601-097

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 9310-7498 QUÉBEC INC.

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement # 124, art. 5.2, de la Municipalité de Barraute, présentée l'entreprise « 9310-7498 Québec Inc. », sur le lot 5 851 582, cadastre du Québec et portant sur le problème suivant :

- Orientation de la ligne latérale et de la ligne de rue à 90°.

Attendu que la situation ne nuit pas au voisinage;

Attendu que la demande permettra l'accès au puits à l'extrémité ouest du terrain;

Attendu qu'un avis public faisant mention de la présentation de cette demande de dérogation mineure a été affiché aux endroits prescrits 15 mai 2020 ;

Attendu que les Membres du Comité Consultatif d'urbanisme (CCU) de Barraute ont pris connaissance du dossier lors d'une réunion (CCU 2020-02) et recommandent l'émission d'une dérogation mineure, pour rendre la propriété conforme;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accorde une dérogation mineure à l'entreprise « 9310-7498 Québec Inc. », sur le lot 5 851 582, cadastre du Québec et autorise :

- L'orientation de la ligne latérale et la ligne de rue à 38°35'47''.

Toutefois toutes les autres prescriptions de la réglementation municipale en vigueur devront être respectées.

2020-0601-098

CHEMIN TEMPORAIRE – SECTEUR MONT-VIDÉO (DÉTOURNEMENT)

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'autorisation de la minière North American Lithium afin de dévier le chemin existant pour procéder au remplacement d'un ponceau à l'intersection du chemin du Mont-Vidéo et de la Route du Lithium ;

Il est proposé par Mme Manon Plante, secondé par Mme Sylvie Goyette et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute autorise la minière North American Lithium à procéder et utiliser un chemin temporaire le temps de la réalisation des travaux de remplacement du ponceau situé à l'intersection du chemin du Mont-Vidéo et de la Route du Lithium.

2020-0601-099

OFFRE DE SERVICE – ENTRÉE DE SERVICE POUR FUTUR DÉVELOPPEMENT SECTEUR MONT-VIDÉO

Attendu que les Membres du Conseil prennent connaissance d'une offre de services professionnels pour la construction d'une entrée de service d'égout pour desservir le projet de développement de 8 unités de condos et 4 résidences existantes au centre de ski du Mont-Vidéo l'entreprise SNC-Lavalin Stavibel en date du 27 mai 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute accepte l'offre de service de l'entreprise SNC-Lavalin, # 670836-1037-41GB-0001-0 (production de plans et devis) pour la construction d'une entrée de service d'égout pour desservir le projet de développement de 8 unités de condos au centre de ski du Mont-Vidéo, pour un montant de 8 050 \$ payables entre le promoteur (entreprise KG2) et les propriétaires riverains de la future construction du réseau d'égout.

2020-0601-100

VENTE DE TERRAIN – 13^E AVENUE – M. ÉRIC LAPOINTE

Attendu que M. Éric Lapointe a l'intention de signer une promesse d'achat pour faire l'acquisition d'un emplacement de la 13^e Avenue, soit le lot 5 379 128, de la Municipalité de Barraute et qu'un acompte de mille dollars (1 000 \$) sera versé;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu :

1. Que la Municipalité de Barraute, vende à M. Éric Lapointe, le lot 5 379 128, pour le prix de 16 985,00 \$ que les acquéreurs s'engagent à payer au vendeur déduction faite de l'acompte déposé, lors de la signature de l'acte de vente;
2. Que cette vente soit faite libre de toute priorité ou hypothèque et avec les garanties légales;
3. Que les acquéreurs prennent possession dudit immeuble à compter de la date de la vente notariée;
4. Que les frais du contrat notarié soient à la charge des acquéreurs, de même que toutes TPS et TVQ exigibles;
5. Que M. Yvan Roy, maire et M. Alain Therrien, directeur général, soient et sont par la présente autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Barraute, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance, à y faire toutes les déclarations qu'ils jugeront utiles, à y stipuler toutes clauses additionnelles qu'ils jugeront nécessaires et d'une façon générale

2020-0601-101

PUBLICATION AVIS PUBLICS

Attendu que le conseil municipal doit fixer les endroits pour afficher les avis publics (article 431 du Code municipal);

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu de désigner les endroits suivants pour l'affichage officiel de la Municipalité :

- Bureau municipal au 481, 8^e Avenue
- Bureau de poste au 637, 1^{re} Rue Ouest
- Église au 630, 1^{re} Rue Ouest
- Site internet de la Municipalité (www.municipalitedebarraute.com)

2020-0601-102

ADOPTION RÈGLEMENT # 167 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 767 771 \$ ET UN EMPRUNT DE 767 771 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE 397 NORD (ANCIEN RÉSEAU BARRETTE)

Lecture faite, il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 167 – Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 767 771 \$ et un emprunt de 767 771 \$ pour l'exécution de travaux de prolongement au réseau d'eau potable dans le secteur de la Route 397 Nord (Ancien réseau Barrette), avec les modifications suivantes à l'article 4, au tableau des Catégories d'immeubles :

Avant (projet de règlement) :

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel unifamilial	1
Immeuble résidentiel 2 logements	1.5
Immeuble résidentiel 3 logements	2
Immeuble résidentiel 4 logements	2.5
Immeuble résidentiel 6 logements	3.5
Immeuble résidentiel 7 logements	4
Immeuble résidentiel 10 logements	5.5
Immeuble terrain vacant desservi	1
Immeuble commercial garage camionneur cat. # 1 (1 à 2 camions)	1
Immeuble commercial garage camionneur cat. # 2 (plus de 2 camions)	2
Immeuble commercial atelier de menuiserie (1 à 2 camions services)	1

Immeuble commercial atelier de menuiserie (plus de 2 camions services)	2
Immeuble commercial usine et bureau administratif	4
Immeuble vocation agricole ferme (1 à 3 employés)	1
Immeuble vocation agricole ferme (plus de 3 employés)	2

Modification (Règlement) :

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel unifamilial	1
Immeuble résidentiel 2 logements	1.5
Immeuble résidentiel 3 logements	2
Immeuble résidentiel 4 logements	2.5
Immeuble résidentiel 6 logements	3.5
Immeuble résidentiel 7 logements	4
Immeuble résidentiel 10 logements	5.5
Immeuble terrain vacant desservi	1
Immeuble commercial garage camionneur cat. # 1 (1 à 2 camions)	1
Immeuble commercial garage camionneur cat. # 2 (plus de 2 camions)	2
Immeuble commercial garage Autre équipement	1
Immeuble commercial station service	1
Immeuble commercial usine et bureau administratif	4
Immeuble vocation agricole ferme (1 à 3 employés)	1
Immeuble vocation agricole ferme (plus de 3 employés)	2

2020-0601-103

ADOPTION RÈGLEMENT # 168 – MODIFICATION PROGRAMME DE REVITALISATION

Lecture faite, il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Alexandre Lupien et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute adopte le projet de règlement # 168 « Modification programme de revitalisation ».

2020-0601-104

MOTION – MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE

Avis de motion est donné par le conseiller M. Dave Bourque, que lors de la présente assemblée, il sera présenté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage # 134 et # 153.

2020-0601-105

ADHÉSION AFAT

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute renouvelle son adhésion auprès de l'Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue au coût de 100 \$.

ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2020

Le directeur général M. Alain Therrien remet à titre d'information aux Membres du Conseil, une copie des états financiers en date du 30 avril 2020. Ceux-ci sont invités à consulter le document et il sera disponible pour répondre à leurs questions à tout moment. Les membres du Conseil demandent un rapport synthèse, celui-ci sera remis à la prochaine assemblée.

2020-0601-106

ACHAT CONCASSÉ

Attendu que la Municipalité de Barraute devra procéder à l'achat de concassé;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu de mandater M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, à demander des soumissions écrites afin de procéder à l'achat de concassé 0 ¾ et de procéder à l'octroi de contrat de gré à gré si la somme respecte la politique d'approvisionnement de la Municipalité.

2020-0601-107

ACHAT TRACTEUR À PELOUSE

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une offre de service de l'entreprise Globnor pour l'achat d'un tracteur à pelouse Stiga Park;

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu d'autoriser et mandater M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, à procéder à l'achat d'un tracteur à pelouse Stiga Park 340 Mx de l'année 2020 pour la somme de 9 670 \$ plus taxes auprès de l'entreprise Globnor. Les sommes financées pour l'achat du tracteur proviendront de contributions de promoteurs locaux.

2020-0601-108

ACHATS NOUVEAU GARAGE

Attendu que des besoins sont relevés afin de procéder au réaménagement du nouveau garage;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu de mandater M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, à procéder à des appels d'offres sur invitation auprès des fournisseurs locaux de la Municipalité de Barraute. Un formulaire standard sera transmis à ceux-ci définissant les travaux à réaliser.

OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL – COVID19

La date suggérée lors du conseil des maires pour l'ouverture des bureaux municipaux de la MRC Abitibi est le 15 juin. Toutefois, les municipalités doivent s'assurer de pouvoir respecter les mesures d'hygiène émises par les instances gouvernementales.

2020-0601-109

PLAN DE RELÈVE RESSOURCES HUMAINES

Attendu qu'un comité en ressources humaines a été mis en place depuis la mise à jour des politiques en ressources humaines de la Municipalité de Barraute;

Attendu que les membres du comité en ressources humaines ont recommandé la mise en place d'un plan de relève des ressources humaines compte tenu des prises de retraite à court et moyen terme dans plusieurs départements de la municipalité;

Attendu que le plan de relève inclus l'analyse de candidatures potentielles, l'analyse de la structure organisationnelle de chaque département, la définition et description de tâches des postes ainsi que la production de procédurier pour la réalisation des tâches;

Attendu qu'une pénurie de main-d'œuvre régionale est constatée dans plusieurs domaines d'activités;

Attendu que la Municipalité priorise l'embauche de personnel résident sur son territoire;

Attendu que la Municipalité doit être à l'affût du potentiel en ressources humaines;

Attendu que la Municipalité a publié un appel à tous afin de construire une banque de candidatures pour d'éventuels postes à la municipalité;

Il est unanimement résolu de mandater la direction générale à mettre en place des actions pour réaliser le plan de relève et s'assurer de la disponibilité financière pour son accomplissement.

2020-0601-110

RÉORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Attendu qu'un plan de relève a été élaboré et mis en place;

Attendu que de nouvelles exigences techniques et informatiques ainsi que de planification en infrastructures et équipements sont à respecter;

Attendu que suite à l'analyse de la structure organisationnelle un besoin de rendre plus optimal le travail des ressources humaines du service des travaux publics est défini;

Il est unanimement résolu de mandater la direction générale à effectuer une restructuration administrative du département des travaux publics tel que défini et décrite au document déposé intitulé « Structure financière et organisationnelle du service des travaux publics », en date du 1^{er} juin 2020.

2020-0601-111

NOUVEL EMPLOYÉ

Attendu que la Municipalité de Barraute a mis en place un plan de relève et une réorganisation du service des travaux publics;

Attendu que le besoin d'un nouveau poste est soulevé à l'analyse de la réorganisation du service des travaux publics;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance de la candidature de M. Rock Goulet;

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Barraute procède :

- À l'ajout d'un nouveau poste aux politiques en ressources humaines de la municipalité;
- À l'embauche de M. Rock Goulet à titre de Technicien en entretien mobile et fixe selon les conditions et avantages inscrits à la politique des ressources humaines.

2020-0601-112

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « FONDATION PHILANTROPIE »

Attendu que la Municipalité de Barraute a le souci d'offrir des projets visant à améliorer la qualité de vie pour les citoyens de son territoire;

Attendu qu'un soutien financier pour appui communautaire est disponible auprès de la Fondation philanthropie de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par Mme Manon Plante et unanimement résolu de mandater et autoriser M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier à déposer et signer pour et au nom de la Municipalité de Barraute, une demande de soutien financier dans le cadre du programme « Fond d'urgence pour l'appui communautaire » auprès de la Fondation philanthropie de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'installation de modules de jeux, de mobilier et l'aménagement du Parc de la Foire.

INFORMATIONS DIVERSES

2020-0601-113

ABAT-POUSSIÈRE

Attendu que des soumissions ont été transmises à la Municipalité pour l'achat d'abat-poussière;

Il est proposé par M. Claude Morin, secondé par M. Dave Bourque et unanimement résolu d'autoriser M. Alain Therrien, dir. général | sec. trésorier, à procéder à l'achat d'abat-poussière auprès de l'entreprise Marcel Baril Ltée selon le prix, termes et conditions transmis.

2020-0601-114

DEMANDE BUREAU DE POSTE

Attendu que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de la responsable du bureau poste pour procéder à l'abattage d'un arbre en devanture du bâtiment appartenant à la municipalité;

Attendu qu'il y a plus d'une vingtaine d'année, le comité d'embellissement a défini en priorité de revitaliser le village;

Attendu que le comité d'embellissement ne recommande pas de couper cet arbre;

Il est proposé par Mme Sylvie Goyette, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité ne peut acquiescer à la demande, l'arbre pourra cependant être élagué.

2020-0601-115

Taux d'intérêts – Taxes municipales

Attendu que la Municipalité de Barraute dans le souci d'aider les citoyens de la Municipalité de Barraute dans la situation de pandémie de la COVID19 a suspendu le taux d'intérêt prévu au Règlement de taxation # 163 jusqu'au 30 mai 2020;

Attendu que l'état d'urgence sanitaire est prolongé par les instances gouvernementales;

Il est proposé par M. Dave Bourque, secondé par M. Marc Hardy et unanimement résolu que la Municipalité de Barraute suspende le taux d'intérêt prévu au Règlement de taxation # 163 et fixe celui-ci à « 0 % » pour les versements de taxes municipales prévus le 30 mars, le 30 mai et le 30 juillet 2020, et ce, jusqu'au 30 septembre 2020 compte tenu de l'état d'urgence sanitaire prévue par le décret no 177-2020. La présente résolution a effet depuis le 30 mars 2020.

FOIRE DU CAMIONNEUR – COLLECTE DE FONDS

Une collecte de fonds est organisée par la Foire du camionneur compte tenu de l'annulation de ses activités.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée durant la période réservée à cet effet.

2020-0601-116

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marc Hardy, secondé par M. Claude Morin et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 21 h 15.

M. Yvan Roy
Maire

M. Alain Therrien
Dir. général – Sec. Trésorier